



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes



www.sepanso40.fr

Cagnotte, le 17 avril 2017

Monsieur le Préfet des Landes
s/c de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture
24 rue Victor Hugo
40021 MONT DE MARSAN

Transmission électronique

Monsieur le Préfet,

Nous vous avons adressé un courrier au mois de janvier 2017 concernant le permis de construire N° PC 40 184 16 M0045 commune de Mimizan.

Le 12 avril 2017, nous avons constaté que les travaux de construction avaient débuté. Quelle ne fut pas notre surprise de constater que le bâtiment sera monté sur une cave alors que le terrain est en aléa plus que fort (voir Photo jointe).

En soirée, le représentant de la SEPANSO Landes qui assistait à une réunion publique organisée par la Mairie, interpela Monsieur le Maire de Mimizan sur cette aberration d'autoriser un bâtiment avec une cave en zone submersible, alors que d'après vos directives du 18 mars 2016, en zone à aléa fort, le sol du rez-de-chaussée du bâtiment doit être à une hauteur minimum de 4,24 m NGF et le bâtiment doit être à une distance minimum de 20 m de la partie supérieure de l'enrochement de protection et une occupation maximale du bâti de 50% de la surface du terrain.

Monsieur le Maire lui a répondu, tout simplement, que les travaux étaient arrêtés par vos soins. Christophe BIRONIEN, *Directeur Général des Services*, lui précisa que, pour lui, le permis remontant en 2014 (SIC), la fameuse directive préfectorale ne s'applique pas. Le directeur général des services a oublié que le permis affiché le 12 avril 2017 (photo jointe) sur le terrain est caduque car il a fait l'objet d'une modification M02 affiché sur le terrain le 27 mai 2015 (photo constat jointe avec deux journaux témoins du 27 mai 2015) pour une augmentation de la surface bâtie.

Aujourd'hui nous revenons donc vers vous afin que, si ces faits sont véridiques, nous vous saurions gré de nous communiquer les références de votre recours juridique concernant cette affaire afin de compléter vos requêtes.

En vous remerciant pour l'attention que vous accorderez à notre demande, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53 georges.cingal@wanadoo.fr

Pièces jointes :

- Photo permis affiché : PC 40 184 16 M0045
- Altimétrie parcelle AH 59
- Vue aérienne avec localisation de la parcelle AH 59 (secteur sujet à l'érosion !)



PROFIL ALTIMÉTRIQUE

